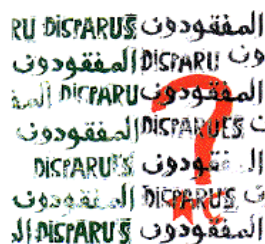


Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie



Appel urgent : 2009, l'Algérie fait encore disparaître !

Moussa Rahli, arrêté il y a près d'un mois par les services de sécurité, a disparu depuis !

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie et SOS Disparus viennent d'être saisis d'un nouveau cas de disparition : Moussa Rahli, 43 ans, père de 4 enfants.

Le 17 mars 2009, 19 h, Moussa rejoint son domicile à Ouled Aïssa (wilaya de Boumerdes), après sa journée de travail. Quatre personnes en civils entrent alors dans la maison, par la porte ouverte, et, sans se présenter, sans montrer de document officiel, se dirigent tout droit vers la chambre de Moussa. Lorsque le père de Moussa, Mohamed Rahli, demande qui ils sont, la réponse est directe mais évasive « Nous, c'est l'Etat ». Cette irruption de « l'Etat » chez les Rahli se termine par l'arrestation, suivie de la disparition de Moussa, embarqué dans une voiture, sous prétexte que ce dernier doit être interrogé et qu'il sera relâché par la suite.

Les jours passent sans que la famille ne reçoive aucune nouvelle de Moussa. Mohamed Rahli commence donc les recherches et démarches habituelles, bien connues de toutes les familles de disparus. Il se présente dans les commissariats, gendarmeries et casernes militaires de sa circonscription. Il est renvoyé de l'un à l'autre sans obtenir la moindre information sur le lieu où se trouve Moussa. Le 21 mars 2009, il dépose plainte à la gendarmerie de Sidi Daoud (wilaya de Boumerdes).

Le 27 mars 2009, les quatre personnes à l'origine de l'arrestation de Moussa se présentent de nouveau au domicile familial des Rahli pour perquisitionner les lieux. Ils ne trouvent rien de compromettant mais saisissent le véhicule de Moussa et ordonnent à Mohamed Rahli de les suivre à la caserne militaire de Ouled Aïssa. Mohamed Rahli doit y signer un P.V. indiquant que les quatre agents ont été autorisés à perquisitionner le domicile et à confisquer le véhicule de Moussa. Mais à la question de savoir où Moussa est détenu, il ne reçoit aucune réponse.

Près d'un mois plus tard, le délai légal de 48 heures de garde à vue, renouvelable cinq fois, uniquement sur autorisation du Procureur, est largement dépassé. Or Moussa n'a toujours pas été présenté à un juge et n'a, bien sûr, pas pu entrer en contact avec les membres de sa famille. Le motif de son arrestation et de sa détention au secret demeure à ce jour inconnu. Toutes ces pratiques- est-il la peine de le préciser ?- ne respectent pas les procédures décrites dans la législation algérienne, ne respectent pas non plus les garanties fondamentales des personnes détenues et leur droit à des conditions humaines de détention. Toute personne, quelque soit le chef d'inculpation, doit bénéficier de la protection de la loi, de la présomption d'innocence et doit pouvoir communiquer avec sa famille, autant de droits consacrés par la constitution algérienne elle-même et par les Conventions internationales que l'Algérie a ratifiées.

Au nom du respect de la dignité humaine et du respect des droits fondamentaux de tout citoyen algérien, le CFDA et SOS Disparus exhortent les autorités algériennes à faire libérer Moussa Rahli, ou à le présenter à un juge, sans délai et, dans ce cas, à lui permettre de communiquer avec sa famille et à jouir de son droit absolu à **l'assistance d'un avocat.**

Alger, le 14 avril 2009

Nassera Dutour
Porte-parole du CFDA

Yous Fatima
Présidente de SOS Disparus

Copie : au Ministère de la Justice, au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Défense, au Président de la République